



SOMMAIRE :

- **Mildiou : premières repousses sur tas de déchets !**
Ne tardez pas à gérer vos tas de déchets.
- **Rappel des consignes pour le stockage du plant et la plantation.**
- **Limaces : activité importante dans les parcelles à risques.**
Diagnostiquez vos parcelles et piègez.



Photo : Fredon Picardie

Parcelle plantée récemment à proximité de Vecquemont

OBSERVATIONS : 12 tas de déchets ont été observés cette semaine.

STADE DE LA CULTURE : Quelques parcelles ou fourrières de hâtives ont été plantées fin mars dans les zones de terres légères. Les plantations ont repris timidement durant le week-end dernier dans les parcelles les mieux ressuyées. Dans la majorité des situations les conditions ne sont pas encore optimales et les fonds trop humides pour envisager la mise en place de la culture.

Dans le Nord et le Pas de Calais les plantations ont démarré dans le secteur du Valenciennois (où certains producteurs sont déjà bien avancés), on peut voir également quelques parcelles plantées sur l'Artois notamment à Hersin Coupigny et Vermelles (Variétés Mozart et Trésor). Dans le secteur des Flandres les plantations n'ont pas débuté.

En Ex-Picardie, la semaine dernière une centaine d'hectares de variétés hâtives étaient plantées dans les secteurs du Ponthieu et du littoral. Les plantations ont repris vendredi après midi, mais les 3 à 10mm de précipitations enregistrées durant le week-end ont interrompu certains chantiers. Attention aux conditions de plantation (voir rappels en page 2), hier des agriculteurs plantaient alors qu'il pleuvait et les plants dans la remorque prenaient l'eau !

METEO : Après l'épisode pluvieux d'hier soir (2 à 10mm selon les secteurs), la météo annonce une nouvelle perturbation jeudi (quelques millimètres) suivie par une vraie amélioration pour les jours suivants.

MILDIOU:

Situation sur le terrain

Les tournées d'observation des tas de déchets et d'écarts de triage se sont poursuivies cette semaine.

Comme chaque année, de nombreux tas de déchets non gérés sont observés dans la plaine à proximité de parcelles qui vont être emblavées prochainement en pommes de terre !

Dans le Nord et le Pas de Calais : 10 nouveaux tas de déchets non gérés ont été repérés. Sur un tas situé à Favreuil (Artois) des repousses commencent à se développer. Les 9 autres tas, constitués de terre et de tubercules, ne présentent pas de repousses pour le moment. Ils sont situés à Mont Saint Eloi, Bapaume, Arnèke, Oudezeele, Winnezele, Staples, Caestre et Rubrouck.

En ex-Picardie : Deux tas de déchets de pommes de terre sans végétation sont présents à Warsy (Santerre) et Villers-Carbonnel (80).



Photo : Touquet Savour

Tas de déchets non géré situé à Warsy

➔ **N'attendez pas que la végétation se développe pour bâcher vos tas de déchets, il faut intervenir le plus rapidement possible.**

Pourquoi et comment gérer les tas de déchets ?

Si rien n'est fait pour empêcher les repousses de faire leur apparition sur les tas, le mildiou pourrait s'y développer rapidement, ce qui va constituer **une source d'inoculum importante pour les parcelles situées à proximité** (les spores de mildiou peuvent parcourir des distances d'environ 1km).

Si vous êtes concerné, **ne tardez pas à bâcher vos tas avec une bâche noire de type "ensilage" pour empêcher le développement des repousses et protéger vos parcelles d'une arrivée précoce de l'épidémie**. Des précautions particulières sont à prendre, car l'écoulement de jus est important avec cette méthode. Le tas devra être éloigné de tout point d'eau, de toute parcelle voisine de pomme de terre, se situer à plus de 10 m des chemins et être entouré d'une butte de terre.

La gestion des tas de déchets principalement constitués de tubercules pourra s'effectuer à l'aide d'un traitement à la chaux vive par un mélange aussi homogène que possible de chaux vive avec les déchets dans une proportion de une dose de chaux vive pour dix doses de déchets de pommes de terre (voir méthode et recommandations dans le BSV n°3).

RAPPEL DES CONSIGNES POUR LE STOCKAGE DU PLANT ET LA PLANTATION :

Les consignes à respecter par le producteur pour le stockage du plant

- **Vérifiez l'état germinatif et la fermeté des plants** : la vigueur germinative peut-être contrôlée en plaçant vos tubercules à 16-18 °C,
- Stockez vos plants dans un **endroit aéré, à l'abri du gel, de la pluie et de l'humidité** ;
- Stockez dans un endroit **exempt d'antigerminatif et ne pas utiliser de pallox ayant contenu des pommes de terre traitées avec un antigerminatif**,
- **Evitez un stockage prolongé en big-bag** (formation de condensation). Le big-bag est un emballage de transport et non de préparation de plants. Transvasez les plants du big bag vers le pallox ;
- Ne choquez pas les plants ;
- **Evitez de manipuler les plants à basse température** (inférieur à 8°C) **ou humides** (condensation).

Quelques consignes à respecter à la plantation :

- Le sol doit **être ressuyé sur 15 cm de profondeur**,
- La température du sol doit **être supérieure à 10°C**,
- En plus d'un sol réchauffé, **pensez à réchauffer votre plant (8°C)**, afin d'éviter le développement de condensation sur les tubercules,
- **Bien identifier les lots de plants d'origine différente à la plantation** (marquez par un piquet),
- **Les plants doivent être secs** (attention de ne pas laisser vos plants entreposer en remorque et sous la pluie)

LIMACES :



La société DeSangosse met en place un réseau de piégeage des limaces en partenariat avec McCain, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, la société Pomuni et les Ets Carré.

Le réseau de piégeage 2018 est composé de **25 parcelles présentant pour la plupart un risque limace avéré.**

Les relevés des pièges sont réalisés chaque semaine par les agriculteurs eux mêmes et selon un protocole harmonisé.

Résultats du Piégeage T0

Les piégeurs pomme de terre ont effectué le lundi 9 avril matin un premier piégeage que l'on appelle le T0. C'est un piégeage précoce qui permet d'avoir un état des populations avant les plantations.

12 parcelles ont fait l'objet d'un relevé.

On trouve des limaces sous les pièges dans 50% des parcelles . Le seuil de nuisibilité est atteint dans 1/3 des parcelles piégées :

- Le seuil de nuisibilité est atteint dans 4 parcelles : à Oye Plage (35 limaces /m²), à Cappellebrouck (22 limaces/m²), à Socxs et Locon (5 limaces /m²).
- Des limaces sont présentes dans 2 parcelles mais sans atteindre le seuil de nuisibilité : à sercus et Vieille Eglise (1 limace / m²).
- Dans les 6 autres parcelles du réseau, aucune limace n'a été observée sous les pièges.

Les conditions pédoclimatiques de ce début de campagne (forte humidité) favorisent le développement des populations de limaces. En effet, la moyenne observée lors de ce premier comptage est de 6 limaces par m² (contre 1 limace par m² pour le T0 en 2017, 5 limaces par m² en 2016 et 3 limaces au m² en 2015).

C'est au niveau de la bordure maritime que les populations sont les plus importantes avec des valeurs allant jusque 35 limaces au m².

80% des limaces piégées sont des limaces noires qui sortent à des températures plus basses que les limaces grises. Les conditions de réchauffement ne semblent pas encore suffisantes pour permettre l'activité des limaces grises.

Les limaces noires sont moins mobiles que les grises, on les voit moins durant l'été mais elles ressortent à l'automne quand les conditions météo sont humides et peuvent faire des dégâts sur tubercules.

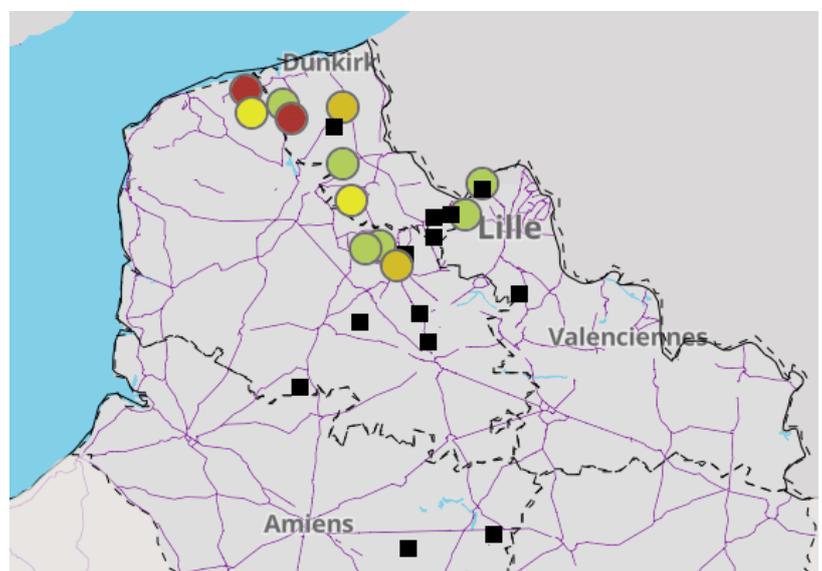
SEUIL DE NUISIBILITE :

4 limaces par m² (1m² = 4 pièges).

Moyenne de limaces au m²



■ Pas de relevé de piégeage pour la parcelle



Attention, la plupart des parcelles du réseau présentent « un risque limaces » avéré (dégâts les années précédentes, sols favorables...). Il est donc nécessaire avant toute intervention **d'évaluer les risques propres à chaque parcelle** et à chaque situation (voir grille d'évaluation du risque limaces).

En effet, **L'activité est très variable d'une parcelle à une autre, d'où la nécessité de réaliser un piégeage** pour évaluer le risque limaces, notamment en parcelle à risque.

Afin de surveiller, prévenir les risques et privilégier les méthodes de lutte intégrée, vous pouvez également vous référer à la note BSV jointe au bulletin n°4 de la semaine dernière.

Le piégeage dans les parcelles est fortement recommandé jusqu'à la reprise du travail après chaque épisode pluvieux afin de connaître le risque limace.



Piège à limaces

Photo : C.HACCART CA 59-62

Un deuxième T0 aura lieu le lundi 16 avril dans les parcelles du réseau, afin d'affiner ce premier état des lieux.



Limace grise
Deroceras reticulatum
Limace grise adulte

Couleur variable de gris à beige souvent avec tâches sur le corps

- Pied de couleur claire/blanche
- Corps souple au toucher
- Traces visibles de mucus au sol
- La toucher provoque la sécrétion

Caractéristiques des limaces grises et noires



Limace noire
Arion spp
Limace noire adulte

Taille inférieure à la limace grise

- Couleur noire avec le pied jaune orangé
- Sensation de peau épaisse au toucher
- Mucus peu visible



Limace grise jeune < 1 cm



Oeufs de limacés x 10



Limace noire jeune < 1 cm

Source : De Sangosse

Description des limaces



Le manteau
Appelé aussi bouclier c'est une zone située juste derrière la tête qui se distingue nettement.

La partie caudale
Située en arrière du manteau, souvent ornée de sillons, on peut remarquer à sa partie supérieure une carène médiodorsale plus ou moins complète.

La tête
Elle n'est pas individualisée mais on peut aisément la remarquer par la présence de tentacules.

Le pied
Cette partie musculaire de la limace est aplatie et sert à la locomotion.

Source : De Sangosse

Evaluation du risque limaces parcellaire

Pour être en mesure de conduire une lutte raisonnée contre les limaces, il est nécessaire d'évaluer le risque limaces dans vos parcelles.

Ce risque dépend notamment des caractéristiques de la parcelle telles que définies dans la fiche de Ciblage Acta® ci-après.

Cette grille permet d'évaluer le niveau de risque limaces à la parcelle et d'imaginer des solutions pour le réduire. Dans certaines situations, un raisonnement sur toute la rotation est recommandé.

Cette évaluation du risque doit être prolongée par un piégeage (voir BSV n°4).

Les caractéristiques parcellaire et le piégeage associés aux conditions météorologiques permet d'approcher le risque limaces au moment de la plantation.



Fiche Ciblage® ACTA

fiche N°4
OBS-ENR-001

EVALUATION DU RISQUE LIMACES PARCELLAIRE

Pour utiliser cette grille, vous devez remplir la colonne "Diagnostic" avec la note qui correspond le mieux à votre parcelle ; puis, le cas échéant, la colonne "Stratégie". Attention, un seul choix par encadré.

		Notes	Diagnostic	Stratégie
Historique limaces de l'année dernière	Beaucoup de limaces	4		
	Quelques limaces	2		
	Pas de limace	0		
Sol	Argileux	5		
	Limono-argileux	4		
	Argilo-calcaire	4		
	Limoneux	2		
	Sablo-limoneux/Champagne crayeuse	1		
	Sableux	0		
Précédent	Colza	6		
	Céréales d'hiver	4		
	Cultures de printemps	1		
	Pluriannuelles (jachère, prairie...)	5		
Interculture	Déchaumage après récolte + labour	0		
	Labour sans déchaumage après récolte	2		
	Déchaumage(s) après récolte	1		
	Déchaumage(s) mais pas après récolte	2		
	Absence de travail du sol	4		
Végétation durant l'interculture	Très développée	4		
	Peu développée	2		
	Rare	1		
Préparation lit de semences	Grossière	4		
	Intermédiaire	2		
	Fine	0		
Date de semis de la culture (à adapter en fonction des régions)				
Blé / Colza	Semis précoce	1		
	Semis normal	2		
	Semis tardif	4		
Maïs / Tournesol Betterave/ Pomme de Terre	Semis précoce	4		
	Semis normal	2		
	Semis tardif	1		
Sensibilité des cultures	Blé / Orge / Prairie	1		
	Maïs / Pois	2		
	Tournesol	4		
	Colza / Pomme de Terre / Betterave	6		
TOTAL (somme des 8 notes choisies pour la parcelle)				
Niveau de risque de la parcelle	inférieur à 18	Faible		
	18 à 23	Moyen		
	23 à 28	Fort		
	supérieur à 28	Très fort		

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence française de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Directeur de la publication : Christophe Buisset - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts de France.

Rédacteurs et animateurs filière pour le secteur Nord-Pas de Calais : Christine Haccart - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél : 03.21.64.80.88) et Cyril Hannon - Arvalis Institut du Végétal (Tél : 03.22.85.75.66).

Animatrices filière pour le secteur Picardie : Solène Garson - GITEP (Tél : 03.22.85.32.10) et Valérie Pinchon - FREDON Picardie (Tél : 03.22.33.67.11)

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau : Acolyance, Arvalis Institut du Végétal, Asel, Belchim Crop Protection, Cerena, CETA de Ham, GR CETA du Soissonnais, CETA des Hauts de Somme, Chambre d'Agriculture de la Somme, Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, Comité Nord, Coopérative de Vecquemont, Ets Coudeville-Marcant, Ducroquet Négoce, Expandis, Ets Charpentier, Coopérative la Flandre, FREDON Picardie, Le GAPPI, GC la Pomme de Terre, GITEP, Intersnack, IPM France, Ets Jourdain, Ets Loridan, Mc Cain, Nord Négoce, NORIAP, Pomuni France, Pom'Alliance, Roquette, Sana Terra, SAS Sernaplus, Select'up, le SETAB, Soufflet Agriculture, Terre de France, Téréos Syral, TERNOVEO, Touquet Savour, UNEAL, Ets Vaesken.

Ferme des Tilleuls, Earl Deraeve, GAEC Fourdinier, M Henno, M Ruysen, M Caby, M Lefranc, M Gosse de Gorre, M Cannesson.

Coordination et renseignements : Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais (Tél: 03.21.60.57.60) et Jean Pierre PARDOUX - Chambre d'Agriculture de la Somme (Tél : 03 22 33 69 28).